

MARCHES DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES



UGECAM Aquitaine
100 rue de La Tour de Gassies
33520 BRUGES

Système d'acquisition dynamique ayant pour objet
Fourniture en acquisition ou en location longue durée, avec prestations associées, de véhicules particuliers ou utilitaires légers, neufs ou d'occasion, toutes motorisations pour l'UGECAM Aquitaine

Règlement du SAD n°2026-005

Mode d'emploi pour participer

Phase 1	Réception et analyse des candidatures initiales	16/11/2026 à 12h00
Réception et analyse des candidatures	Date de fermeture du SAD *	15/11/2034 à 12h00
Phase 2	Date de lancement de la 1 ^{ère} consultation **	Au plus tôt le 18/11/2026
Consultations pour les marchés spécifiques	Date limite de lancement des dernières consultations	04/11/2034

** Au-delà du 16/11/2026 à 12h00, le système reste ouvert à tout opérateur économique souhaitant déposer une candidature satisfaisant aux critères de sélection de candidature*

*** il faut tenir compte de cette date pour pouvoir participer à la 1^{ère} consultation*

AUCUNE OFFRE N'EST REQUISE A CE STADE DE LA PROCEDURE
SEULES LES CANDIDATURES SONT EXAMINEES

Table des matières

1	Périmètre du Système d'acquisition dynamique (SAD).....	3
1.1	Objet du SAD.....	3
1.2	Subdivision du système d'acquisition dynamique.....	3
1.3	Caractéristiques et fonctionnement du système d'acquisition dynamique.....	4
1.4	Durée du système d'acquisition dynamique	5
1.5	Pièces constitutives du système d'acquisition dynamique	5
1.6	Obligations générales des candidats admis dans le SAD	5
1.7	Dématérialisation du système d'acquisition dynamique	6
1.8	Retrait ou Exclusion du Système d'Acquisition Dynamique	6
1.9	Mise à jour des dossiers de candidature	6
2	Modalités de sélection pour le Système d'acquisition dynamique.....	7
2.1	Télécharger le dossier de consultation en s'identifiant.....	7
2.2	Poser des questions	7
2.3	Préparer sa candidature	7
2.3.1	Candidater seul.....	7
2.3.2	Candidater en groupement d'entreprises.....	7
2.3.3	Candidater avec un sous-traitant	8
2.4	Pièces de candidature à fournir.....	8
2.5	Conditions d'envoi des dossiers de candidature	9
2.6	Examen des candidatures	9
2.7	Examen et jugement des candidatures	10
2.7.1	Examen des candidatures.....	10
2.7.2	Jugement des candidatures.....	10
3	Modalités de consultation et attribution des marchés spécifiques.....	12
3.1	Modalités de passation des marchés spécifiques.....	12
3.2	Documents de consultation du marché spécifique	12
3.3	Dossier à remettre au titre de l'offre.....	13
3.4	Critères de sélection des offres des marchés spécifiques	13
3.5	Durée de validité des offres.....	14
3.6	Variante(s) / prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s) (PSE)	14
3.7	Objet, forme et durée des marchés spécifiques.....	14
3.7.1	Objet et contenu du marché spécifique :	14
3.7.2	Forme des marchés spécifiques :	14
3.7.3	Durée des marchés spécifiques.....	14
4	Procédures de recours	15
Appendice – notice explicative du SAD		

1 Périmètre du Système d'acquisition dynamique (SAD)

1.1 Objet du SAD

Le présent système d'acquisition dynamique porte sur Fourniture en acquisition ou en location longue durée, avec prestations associées, de véhicules particuliers ou utilitaires légers, neufs ou d'occasion, toutes motorisations pour l'UGECAM Aquitaine.

Il est passé conformément aux articles L2125-1 - 4° et R2162-37 à 51 du Code de la commande publique¹ et à l'article R.2162-42 de ce même Code

Le marché porte sur des services clés en main intégrant :

- La fourniture de véhicules neufs, ou d'occasions, en acquisition ou en location longue durée
- La livraison sur les sites et établissements de l'UGECAM Aquitaine ou désignés par celle-ci,
- L'entretien et la maintenance des véhicules, lorsqu'elle est demandée,

selon les modalités précisées au Cahier des clauses générales marchés spécifiques .

Lieux d'exécution :

- CENTRE DE LA TOUR DE GASSIES : Rue de la Tour de Gassies - 33520 BRUGES
- EHPAD LES COTEAUX : 2bis Av de la résistance – 33310 LORMONT
- CSMR LES LAURIERS : 8, Rte de Carbon Blanc BP 119 - 33306 LORMONT
- USLD LES ARBOUSIERS : 44 Allée de Laurey - 33260 LA TESTE DE BUCH
- SIEGE UGECAM AQUITAINE : 100 Rue de la Tour de Gassies - 33520 BRUGES
- CSMR CHATEAU DE BASSY : 1 Rue du Bosquet, 24400 SAINT MEDARD DE MUSSIDAN
- CMS BAYOT SARRAZI : 291 Rte de Sarrazi – 24660 COULOUNIEIX CHAMIER
- CMS DE LAPEYRE : 47390 LAYRAC
- PÔLE DE BERETTE : Parc d'activités Pau-Pyrénées 1 Av Nicolas Copernic – 64000 PAU
- CMS HERAURITZ : 71 Route Intharteark -64480 USTARITZ

1.2 Subdivision du système d'acquisition dynamique

Le système d'acquisition dynamique est subdivisé en 4 catégories définies comme suit :

Catégories	Désignation
01	Véhicules particuliers en acquisition — toutes motorisations, neufs ou occasion, avec ou sans maintenance
02	Véhicules particuliers en location longue durée — toutes motorisations, neufs ou occasion, avec maintenance
03	Véhicules légers utilitaires en acquisition — toutes motorisations, neufs ou occasion, avec ou sans maintenance
04	Véhicules légers utilitaires en location longue durée — toutes motorisations, neufs ou occasion, avec maintenance

Chaque candidat peut se positionner sur une ou plusieurs catégories, voire l'ensemble des catégories.

Il n'est pas exigé des candidats de pouvoir répondre sur l'ensemble du territoire Aquitain. Ils peuvent répondre uniquement au regard du périmètre d'un ou plusieurs sites de l'Ugecam Aquitaine à proximité d'eux.

Les typologies de véhicules en VP envisagées sont :

- mini-citadine (type C1, Aygo, Fiat 500, Twingo, ...)
- citadine (type clio, 208, C3, polo, corsa, ...)
- compacte (type 308, golf, megane, 2008, ...)
- berline routière (type 308sw, passat, DS3, corolla, ...)
- monospace (type scenic, 3008, ...)
- SUV / crossover (type Quashkai, 3008, kuga, X-trail, ...)

Au fur et à mesure des besoins, les entreprises agréées seront consultées en fonction de la catégorie du bien à acheter. La description des fournitures et prestations attendues est précisée lors des consultations spécifiques. Chaque marché spécifique indiquera la catégorie d'achat dans laquelle il est conclu.

Le système d'acquisition dynamique est conclu sans engagement minimum, ni maximum. Il ne constitue en aucun cas un engagement contractuel quelconque ou un minimum de commande.

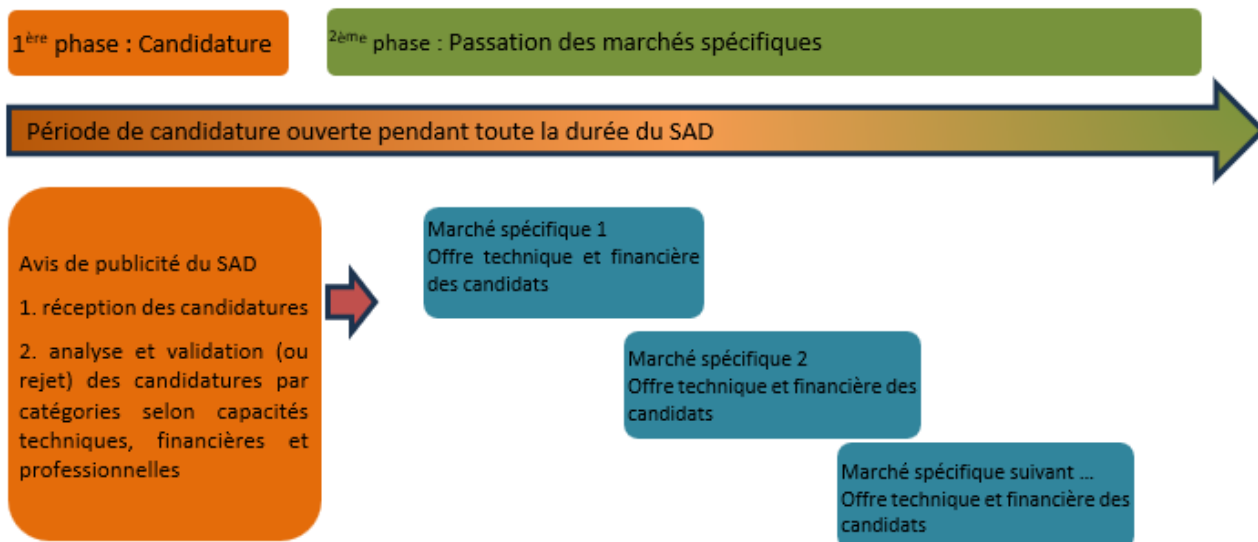
Les caractéristiques générales des produits/prestations qui seront achetées dans le cadre des marchés spécifiques sont définies au Cahier des clauses générales aux marchés spécifiques.

1.3 Caractéristiques et fonctionnement du système d'acquisition dynamique

Le système d'acquisition dynamique (SAD) est un dispositif de consultation en deux étapes : la première étape consiste pour le pouvoir adjudicateur à identifier les prestataires auxquels il est susceptible de recourir, la deuxième étape consiste à mettre ces derniers en concurrence à chaque survenance d'un besoin. La particularité du SAD est qu'il reste ouvert à de nouveaux acteurs jusqu'à son échéance. Ce type de consultation agile est approprié aux achats dits « simples » c'est-à-dire ne nécessitant pas, pour les candidats, un temps d'établissement d'offre conséquent.

Ainsi :

- A chaque survenance d'un besoin (besoin d'acquisition ou de LLD d'un véhicule) , une consultation spécifique est publiée
- **Une phase de candidature, permettant le référencement au SAD durant toute sa durée, de candidats ayant satisfait aux critères énoncés au présent règlement de consultation, conditionne l'accès des opérateurs aux consultations spécifiques. Seuls les candidats pré-référencés accèdent aux consultations spécifiques.**
- Tout candidat qui le souhaite peut transmettre une candidature jusque 1 mois avant la l'échéance du SAD.
- Un RC phase offres propre à chaque besoin est publié sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE). Ce règlement guide les opérateurs pré-référencés dans l'établissement de leurs offres financières et techniques. Ces consultations déboucheront sur ce que la réglementation nomme des « marchés spécifiques ».
- L'attributaire de chaque marché spécifique est désigné après analyse des offres relatives à chaque consultation spécifique.



Informations pratiques

Trouvez les réponses à vos questions dans le [guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics](#)

Notice Explicative du SAD

Page 10 - Appendice

Outils et Aide à la réponse dématérialisée

Page 6, Article 5

1.4 Durée du système d'acquisition dynamique

Le présent système d'acquisition dynamique (SAD) est ouvert à compter de sa publication pour un délai courant jusqu'au 15/11/2034.

Cette durée de validité pourra être modifiée selon les dispositions de l'article R.2162-40 du Code de la Commande Publique. Les opérateurs agréés en seront informés par écrit et un nouvel avis sera publié pour signaler la nouvelle période de validité.

Il peut être mis fin au SAD sur décision du pouvoir adjudicateur. Cette décision est notifiée aux candidats admis et n'emporte pas de conséquence sur les marchés spécifiques en cours d'exécution. La fin anticipée du SAD n'ouvre droit à aucune indemnité, de quelque nature que ce soit.

1.5 Pièces constitutives du système d'acquisition dynamique

Les pièces constitutives du SAD sont les suivantes :

- Le présent Règlement du SAD
- Le Cahier des clauses générales marchés spécifiques ayant vocation à régir les marchés spécifiques
- Le CCAG applicables aux marchés de Fournitures Courantes et Services (CCAG-FCS) (arrêté du 30 mars 2021).
- Le formulaire de candidature complété par le candidat

En cas de contradiction entre les pièces constitutives du contrat, elles prévalent dans l'ordre de priorité énuméré ci-dessus.

1.6 Obligations générales des candidats admis dans le SAD

Le candidat admis au SAD s'engage à informer le pouvoir adjudicateur de tout changement survenant au cours de la période d'exécution du SAD, affectant :

- La personne ayant qualité pour le représenter,

- La forme de l'entreprise,
- La raison sociale de l'entreprise ou sa dénomination,
- Son adresse ou son siège social,
- La cession d'une ou de différentes activités,
- L'acquisition d'une nouvelle activité,
- Son adresse mail ...

Le cas échéant, le pouvoir adjudicateur procédera à un nouvel examen de la candidature. Dans le cas où le candidat ne justifierait plus de l'aptitude professionnelle ou ne disposerait manifestement plus des capacités professionnelles, techniques ou financières suffisantes, il sera informé, par le pouvoir adjudicateur, de son éviction.

1.7 Dématérialisation du système d'acquisition dynamique

Le profil d'acheteur (PLACE) sera utilisé de manière principale, pour les échanges qui interviendront pendant l'exécution du système d'acquisition dynamique (actualisation des dossiers de candidature, invitation à présenter une offre, notification de marché spécifique ...).

A titre subsidiaire, dans le cadre du suivi d'exécution des marchés spécifiques, les échanges se feront par courriel.

1.8 Retrait ou Exclusion du Système d'Acquisition Dynamique

L'exclusion d'un opérateur admis dans le SAD peut intervenir pour les motifs suivants :

- Par retrait, à la demande de l'opérateur ; À tout moment, un opérateur admis au sein du SAD peut retirer sa candidature. Il en informe l'acheteur dans les plus brefs délais par écrit à l'adresse suivante : marches.ug-aquitaine@ugecam.assurance-maladie.fr
- Par exclusion, sur décision de l'UGECAM Aquitaine lorsqu'un ou plusieurs marchés spécifiques conclus dans le cadre du SAD avec l'opérateur économique a été résilié pour faute
- Par exclusion, à l'initiative de l'UGECAM Aquitaine, lorsque l'opérateur ne remplit plus les critères d'admission au SAD

La décision d'exclusion ne peut être prise qu'après avoir mis le candidat en capacité de présenter ses observations dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la réception de la notification de la décision envisagée.

La non réponse à des consultations pour des marchés spécifiques n'est pas un motif d'exclusion du SAD

A compter de son exclusion le candidat n'est plus invité à soumissionner en vue de l'attribution des marchés spécifiques à passer dans le cadre du SAD

L'opérateur attributaire d'un ou plusieurs marchés spécifiques reste tenu de le/les exécuter.

1.9 Mise à jour des dossiers de candidature

À tout moment, en cours de validité du SAD, l'UGECAM Aquitaine peut demander au candidat admis d'actualiser son dossier de candidature, notamment au regard de l'évolution des exigences de la réglementation.

Le candidat dispose dès lors d'un délai de cinq jours ouvrables à compter de la réception de la demande pour procéder à cette démarche.

Le candidat peut également mettre à jour son dossier lorsqu'il le juge opportun (changement de situation, rachat de sociétés, etc.) ou encore pour demander son admission à une catégorie complémentaire, ou son retrait d'une catégorie.

2 Modalités de sélection pour le Système d'acquisition dynamique

2.1 Télécharger le dossier de consultation en s'identifiant

L'ensemble du dossier de consultation (DCE) est disponible gratuitement pour tout candidat par retrait sur le site internet de la PLACE à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> en indiquant en mot clé la référence de la consultation : **2026-005**

Pourquoi s'identifier ? Indiquer une adresse de courriel vous permet d'être tenu informé automatiquement des reports de délai, modifications et des précisions éventuellement apportées au marché en cours de consultation

Point de vigilance : cette (ou ces) adresse mail doit être pérenne. Il est de la responsabilité des titulaires de veiller au maintien de leurs accès à la plate-forme PLACE (validité des adresses mail et liens sécurisés) pendant toute la durée du SAD. A défaut, les consultations spécifiques ne pourraient leur parvenir.

2.2 Poser des questions

Si vous souhaitez obtenir des précisions ou des renseignements complémentaires il vous suffit de **poser votre question en vous connectant à la consultation, depuis le Profil Acheteur PLACE**, à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr> et en posant votre question en ligne sur la consultation concernée.

2.3 Préparer sa candidature

2.3.1 Candidater seul

Si vous envisagez une candidature en tant que candidat unique, il n'y a **pas de contraintes particulières**. Ce choix ne vous interdit pas de faire appel à la sous-traitance, plus tard lors d'un marché spécifique.

2.3.2 Candidater en groupement d'entreprises

Les groupements d'opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidat. Le pouvoir adjudicateur n'exige pas que le groupement d'opérateurs économiques ait une forme juridique déterminée. La forme du groupement choisi (solidaire ou conjoint) est précisée dans la lettre de candidature.

Conformément à l'article R.2142-4 du code de la commande publique une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour cette consultation. Aussi, les candidatures multiples sont restreintes :

- Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plusieurs groupements ou candidat individuel (candidat unique) et mandataire d'un ou plusieurs groupements.

Mais,

- Un même opérateur économique **peut être** membre de plusieurs groupements.
- Un même opérateur économique **peut être** candidat individuel (candidat unique) et membre d'un ou plusieurs groupements (sans être mandataire).

La composition des groupements peut être modulée selon les catégories (lots) sur lesquelles le candidat se positionne. Il faudra alors faire des candidatures distinctes (plis et dépôt de plis séparés).

2.3.3 Candidater avec un sous-traitant

Les candidats peuvent faire appel à la sous-traitance, qu'ils soient candidats uniques ou réunis au sein d'un groupement d'entreprise.

S'il souhaite que les capacités du ou des sous-traitants soient prises en compte lors de l'évaluation de sa candidature, le candidat présentera un dossier pour chaque sous-traitant. A défaut, leurs capacités ne seront pas prises en compte.

2.4 Pièces de candidature à fournir

Tous les documents transmis à l'acheteur doivent être rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français.

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Le « Formulaire Candidature » * dûment complété ; enregistré au format PDF de préférence.
- Le formulaire DC1 dûment complété
- Le formulaire DC2 dûment complété, dont le Chiffre d'affaires global et chiffres d'affaires concernant les prestations objets du SAD, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- En application de l'article R.2143-9 du code de la commande publique, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), s'il est en redressement judiciaire
- L'assurance responsabilité pour les risques professionnels, en cours de validité
- Les extraits de bilans comptables des trois derniers exercices
- La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Moyens comprenant à minima :
 - o Etendue de la gamme de véhicules et services proposés,
 - o Délais moyens de livraison
 - o Moyens techniques (outillage, matériel) et humains dont le candidat dispose pour la réalisation des prestations objet du présent SAD
 - o Localisation du ou des garages en charge des prestations de maintenance et d'entretien

Utiliser impérativement le cadre fourni par l'acheteur. Le candidat peut y adjoindre des annexes mais devra compléter les différentes rubriques des formulaires requis.

Il n'est pas exigé de signature électronique des pièces du dossier de candidatures.

** En cas d'inexactitude des renseignements fournis, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'écarter le candidat du SAD ou de résilier les marchés spécifiques sans que cette résiliation crée un quelconque droit à indemnité.*

Cas des entreprises nouvellement créées :

Quand l'entreprise candidate a été créée depuis moins de trois (3) années, elle fournit les documents financiers et techniques pour la période ayant débuté à sa création jusqu'au dernier exercice clos.

2.5 Conditions d'envoi des dossiers de candidature

Les candidatures et les offres doivent être communiquées **uniquement** par voie électronique via le site www.marches-publics.gouv.fr. Par conséquent, la transmission par voie papier ou mail n'est pas autorisée.

La signature électronique n'est pas requise.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants :

- Traitement de texte- et tableurs : XLS, XLSX, DOC, DOCX, RTF, ODT, ODS, ODP (MS Office version 2007 ou plus récente),
- Format Acrobat PDF, Diaporama (.ppt),
- Images JPG, GIFF, PNG

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :

- Privilégier les caractères alphanumériques.
- Les noms de fichiers doivent rester aussi courts que possibles, ne pas être accentués, et ne pas contenir de caractères spéciaux. Notamment, afin d'éviter tout blocage lors du téléchargement des fichiers sur le profil d'acheteur, les caractères avec accent et les caractères spéciaux tels que (liste non exhaustive) : °, / , ...* sont fortement déconseillés, dans la dénomination du fichier.

Copie de sauvegarde du dossier de candidature SAD : Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur dossier de candidature du SAD sur support papier ou support physique électronique.

Cette copie comporte obligatoirement sur son enveloppe la mention suivante : « **SAD VEHICULES – Copie de sauvegarde – NE PAS OUVRIR** » et la dénomination officielle du candidat.

La copie de sauvegarde est à envoyer à :

UGECAM Aquitaine
Siège – Pôle Achats marchés Immobilier
100 rue de la tour de Gassies
33520 BRUGES

Vous souhaitez connaître les modalités de dépôt d'une candidature sur notre profil d'acheteur PLACE ?

- Reportez-vous à la documentation du profil Acheteur téléchargeable au lien suivant – Onglet Aide/guide utilisateur. <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>
- **Onglet Aide/Consultations de test** ; Des consultations de test y sont également disponibles pour vous permettre de visualiser le processus de dépôt ;
- **Onglet Aide/Outils informatiques** ; Des outils bureautiques sont également proposés au téléchargement pour faciliter la constitution des plis (pdf/ZIP et autres) ;
- Il est recommandé de ne pas déposer son pli électronique dans les dernières minutes. Il convient en effet de prendre en compte le temps de téléchargement qui est variable selon la qualité de votre connexion Internet.

2.6 Examen des candidatures

L'acheteur examine la recevabilité du dossier et la conformité de la candidature dans un délai maximum de dix jours ouvrables après leur réception.

Ce délai peut être porté à quinze jours ouvrables notamment lorsque des documents complémentaires ont été demandés ou lorsque le dossier de candidatures a été déposé du 13 juillet au 16 août ou du 18 décembre au 2 janvier.

Sous réserve d'agrément, une entreprise peut donc être consultée rapidement après le dépôt de sa candidature, lorsqu'un acheteur a identifié un besoin. **Toutefois aucune consultation ne pourra être lancée avant un délai de 30 jours suivant la date d'envoi de l'avis de marché (publicité initiale du SAD).**

2.7 Examen et jugement des candidatures

2.7.1 Examen des candidatures

Pour pouvoir présenter sa candidature, l'opérateur économique ne doit pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut demander aux candidats concernés de produire ou de compléter leur dossier de candidature dans un délai identique pour tous et qu'il a préalablement fixé. Ce délai pourra être de deux jours ouvrables. Le délai de la réponse prolongera d'autant le délai d'examen de la candidature.

Si un candidat se trouve dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées dans le présent règlement de consultation, ou ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis, sa candidature est déclarée irrecevable et le candidat est éliminé.

L'examen des candidatures se fait conformément aux articles R. 2144 -1 à 7 fixant les règles de sélection des candidats dans le cadre des procédures passées par les pouvoirs adjudicateurs. Il porte sur les capacités économiques, financières, techniques et les références professionnelles.

Pour justifier ses capacités financières et techniques et ses références professionnelles, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient prises en compte celles d'autres opérateurs économiques quelle que soit la nature juridique des liens existant entre ces opérateurs et lui. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce(s) opérateur(s) économique(s) et du fait qu'il en disposera pour l'exécution des marchés spécifiques du système d'acquisition dynamique.

Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité financière, l'un des renseignements ou documents demandés, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

2.7.2 Jugement des candidatures

L'examen des candidatures se fait conformément aux articles R. 2144 -1 à 7 fixant les règles de sélection des candidats dans le cadre des procédures passées par les pouvoirs adjudicateurs. Il porte sur les capacités économiques, financières, techniques et les références professionnelles. Notamment :

- Moyens techniques du candidat (étendue de la gamme, moyens matériels et humains, localisation des garages ...)
- Délais moyens de livraison et d'intervention
- Références

L'acheteur notifie via le profil d'acheteur sa décision d'agrément ou de rejet de la candidature au SAD.

Les candidats agréés sont recensés sur une liste conservée par l'UGECAM Aquitaine. Ils seront consultés lors de la survenance d'un besoin.

Le nombre de candidats n'est pas limité.

3 Modalités de consultation et attribution des marchés spécifiques

RAPPEL : seuls les candidats admis au sein d'une ou plusieurs catégories du SAD ont vocation à être mis en concurrence pour les Marchés spécifiques relevant de ces catégories.

A l'issue de la phase candidature, des consultations seront lancées au fur et à mesure de la survenance des besoins afin de contractualiser des marchés spécifiques (phases offres).

Les consultations en vue de la conclusion de marchés spécifiques se dérouleront dans les conditions précisées dans les règlements de consultation (ou invitation à soumissionner) propres à chaque marché spécifique.

Les documents à remettre au titre de l'offre sont communiqués pour chaque marché spécifique dans l'invitation à soumissionner aux candidats sélectionnés à l'issue de la première (1ère) phase d'analyse des candidatures.

3.1 Modalités de passation des marchés spécifiques

A la survenance d'un besoin, les candidats admis sont invités simultanément et par écrit à remettre une offre en réponse à un Marché spécifique relevant de la catégorie à laquelle ils sont admis. Seuls ces candidats, sont invités à présenter une offre au marché spécifique.

Le délai de remise des offres sera précisé dans l'invitation à soumissionner ; il sera à minima de 10 jours calendaires à compter de l'envoi de la lettre de consultation via la plateforme PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr>)

Les candidats ne sont pas dans l'obligation de remettre une offre.

La consultation se déroule uniquement par voie électronique, via la plateforme PLACE, accessible à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

La procédure de consultation est entièrement électronique et se déroule comme suit :

- Les candidats admis sont informés par écrit via la plateforme de dématérialisation PLACE du lancement d'une consultation et sont invités à télécharger le dossier de consultation (DCE) du marché spécifique qui précise les caractéristiques des prestations à réaliser ainsi que les modalités de participation ;
- Les offres reçues dans le délai imparti sont analysées en fonction des critères de choix indiqués dans la lettre de consultation du marché spécifique. Les critères sont ceux figurant parmi les critères présentés à l'article ci-après ;
- Les négociations ne sont pas autorisées dans le cadre du SAD et des marchés spécifiques qui en découlent.

Le dossier de consultation (DCE) de chaque marché spécifique précise les caractéristiques techniques des prestations à exécuter et des fournitures que l'acheteur veut acquérir. Le cas échéant, ce dernier précise les prescriptions impératives et celles sur lesquelles il accepte une ou des variantes. La possibilité de recourir à des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) ou tranches sera également précisée lors de chaque lancement de marché spécifique.

Les marchés spécifiques d'une même catégorie pourront donner lieu à un allotissement.

3.2 Documents de consultation du marché spécifique

Les documents de consultation comprendront au minimum :

- La lettre de consultation mentionnant, entre autres, la date et heure limites et les modalités de remise des offres, ainsi que les critères d'évaluation ;
- Les documents propres à la consultation, à savoir :

- Le Marché spécifique (description technique des véhicules et prestations demandés);
 - Les cadres de réponse technique et financier du candidat
 - L'acte d'engagement ATTRI1 du marché spécifique
- Les Conditions Générales ayant vocation à régir les marchés spécifiques (déjà présentes dans le dossier de consultation du SAD) ;

3.3 Dossier à remettre au titre de l'offre

Les pièces constitutives du dossier d'offre seront précisées dans la lettre de consultation du marché spécifique. Elles comprendront à minima :

- Le ou les annexes financières tels que transmises avec l'invitation à soumissionner, à compléter sans ajout ni modification, dûment renseigné
- Le mémoire technique établi conformément au Cadre de réponse (CRT) fourni avec l'invitation à soumissionner, le cas échéant complétés d'annexes ;
- La documentation technique

Il est expressément demandé aux candidats de mentionner de manière explicite, dans leurs mémoires, les références aux documents justificatifs ou annexes transmis dans leur offre. À défaut de cette mention explicite, l'acheteur se réserve le droit de considérer l'information comme non communiquée et, par conséquent, d'en tenir compte dans l'évaluation de l'offre, ce qui pourra entraîner une minoration de la note attribuée au critère concerné.

Sauf dispositions contraires dans l'invitation à soumissionner, la signature électronique de l'acte d'engagement n'est pas imposée au stade de la remise des offres des Marchés spécifiques.

L'envoi des réponses en deux temps est interdit. Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue dans le délai fixé pour la remise des offres.

Les offres doivent parvenir avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur l'invitation à soumissionner.

L'offre du candidat doit être entièrement rédigée en français ou accompagnée d'une traduction en français, et les prix exprimés en euros.

3.4 Critères de sélection des offres des marchés spécifiques

Les critères de sélection des offres et leur pondération pour chaque catégorie seront basés sur le tableau suivant :

Intitulé du critère et sous-critères	Pondération
Prix	Entre 35% et 65%
Valeur technique :	Entre 35% et 65%
- Délais de livraison	Entre 20% et 80%
- Caractéristique et état général (incluant possiblement la description et la durée de la garantie, le kilométrage, les caractéristiques des véhicules etc)	Entre 20% et 80%
Performance en matière environnementale	Entre 5% et 10 %

L'offre la mieux classée au regard de ces critères sera retenue.

La lettre de consultation précisera les pondérations et indiquera le cas échéant les conditions particulières d'attribution du marché spécifique.

Pour la détermination des pondérations affectées à chaque critère au titre du marché spécifique, il est précisé qu'en tout état de cause la somme des pondérations des critères est impérativement égale à 100.

3.5 Durée de validité des offres

Les offres remises dans le cadre des marchés spécifiques sont valables deux (2) mois à compter de la date limite de réception des offres fixée pour chaque marché spécifique.

3.6 Variante(s) / prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s) (PSE)

Les variantes ne sont pas autorisées.

Chaque consultation pour marché spécifique précisera si des prestations supplémentaires éventuelles sont demandées.

3.7 Objet, forme et durée des marchés spécifiques

3.7.1 Objet et contenu du marché spécifique :

Le marché spécifique a pour objet de définir précisément les fournitures objet du marché et les conditions d'exécution.

Il a notamment pour objet de préciser :

- Le ou les établissement(s) concerné(s) ;
- Les catégories concernées : le marché spécifique précisera les produits retenus dans la catégorie concernée ;
- Les fournitures visées en terme :
 - Qualitatifs : description technique des fournitures objet du marché spécifique par catégorie
 - Quantitatif
- Les précisions aux conditions d'exécution qui viendront remplacer ou compléter celles stipulées au cahier des clauses générales

3.7.2 Forme des marchés spécifiques :

Les marchés spécifiques seront des marchés ordinaires.

3.7.3 Durée des marchés spécifiques

Chaque marché spécifique a sa propre durée de validité et ses propres délais d'exécution.

Le délai de livraison est indiqué dans le marché spécifique.

La durée de chaque marché spécifique sera précisée dans son Acte d'Engagement.

4 Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Judiciaire de Bordeaux
30 rue des Frères Bonie
33077 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 47 33 90 00
Télécopie : 05 56 01 36 64
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.justice.gouv.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Judiciaire de Bordeaux
30 rue des Frères Bonie
33077 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 47 33 90 00
Télécopie : 05 56 01 36 64
Adresse internet(U.R.L) : <http://www.justice.gouv.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA de Bordeaux
DREETS Nouvelle-Aquitaine – Pôle C
Cité Administrative
2, rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX Cedex
Tél. : 05 55 12 20 47 / 07 61 17 74 12
Courriel : dreets-na.polec@dreets.gouv.fr

Appendice - Notice explicative

Qu'est-ce qu'un système d'acquisition dynamique ?

Un système d'acquisition dynamique est une procédure entièrement électronique de passation de marchés publics, pour des achats d'usage courant, par lequel l'acheteur attribue, après remise en concurrence, un ou plusieurs **marchés spécifiques** à l'un ou plusieurs des opérateurs économiques préalablement sélectionnés et référencés au sein du système.

Sa durée est variable et il peut être subdivisé en catégorie de fournitures, de services ou de travaux définies de manière objective sur la base des caractéristiques du marché à exécuter.

Mise en œuvre du système d'acquisition dynamique

Etape n°1 – Déroulement pour intégrer un système d'acquisition dynamique :

- La mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) :
 - Un avis de publicité est publié et le DCE est mis en ligne. Ces documents sont accessibles aux opérateurs durant toute la durée de validité du SAD.
 - Le DCE précise la nature des achats envisagés et indique une estimation en quantité et/ou en volume financier des achats envisagés au sein du SAD.
- Un système qui est, et reste ouvert
 - Le système est ouvert, pendant toute sa période de validité, à tout opérateur économique satisfaisant aux exigences de candidature mentionnées au présent document
 - Au cours de la durée de vie du système, de nouveaux opérateurs économiques pourront présenter leur candidature « au fil de l'eau » ; C'est-à-dire,
 - ✓ Tout opérateur pourra demander à intégrer le système, (dans une ou plusieurs des catégories du SAD), selon son organisation et sa politique commerciale internes, au moment où il le juge opportun ;
 - ✓ Des opérateurs économiques sélectionnés initialement pour une catégorie pourront présenter une candidature pour d'autres catégories « au fil de l'eau » ;
 - ✓ Des opérateurs économiques rejetés initialement pour une catégorie pourront à nouveau présenter une nouvelle candidature (avec des éléments nouveaux justifiant leurs capacités) pour ladite catégorie.
- La recevabilité de la candidature :

Dans le cas où un opérateur souhaite candidater à une ou plusieurs catégories, il adresse son dossier de candidature via la plateforme de dématérialisation (comprenant les éléments mentionnés au présent document). L'acheteur se prononce ensuite sur la recevabilité des candidatures reçues. Tous les candidats satisfaisant aux exigences sont admis et leur nombre n'est pas limité.

Etape n°2 - Soumissionner à un marché spécifique :

Une fois leur candidature retenue et ainsi, admis au sein du SAD, **ces opérateurs sont référencés** pour la/les catégories à laquelle/auxquelles ils ont candidaté.

Ils seront alors intégrés aux mises en concurrence ultérieures à leur sélection ;

Concrètement, ils recevront, dans ce cadre, une invitation à soumissionner au marché spécifique de la/des catégories précitées.

La liste des documents à remettre au titre de l'offre sera précisée dans le dossier de consultation (DCE) propre à chaque marché spécifique.